

Mise aux normes des bacs Ordures Ménagères

Dans le cadre du nouveau marché de collecte à compter du 1er janvier 2014, la Communauté de Communes Rhône Crussol en accord avec la ville de Soyons a décidé d'entreprendre une mise aux normes des bacs de ramassage des ordures ménagères.

Le nouveau bac sera à la charge du propriétaire, vous pouvez notamment vous en procurer dans les magasins de bricolage ou sur le site des fournisseurs officiel (pour exemple CYTEC à cette adresse <http://www.sytec.ch/fr/contact/demande-d-offre-commande/index.php>) ou chez les prestataires de collectes.

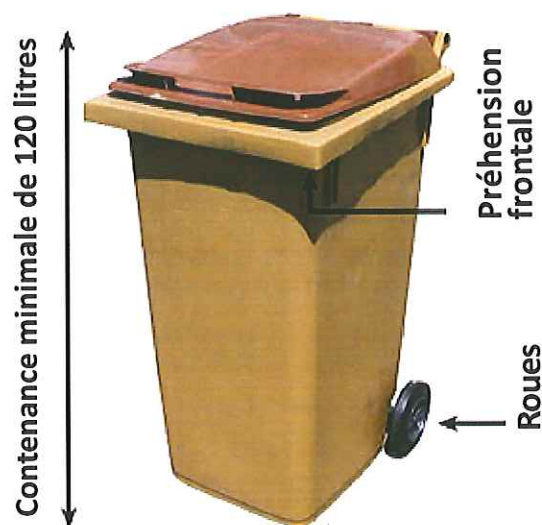
A partir du 1er Janvier 2014, les déchets déposés à côté du bac, quels qu'ils soient, ainsi que les bacs non conformes ne seront plus collectés pour des raisons de sécurité.

Pour la sécurité des agents chargés de l'enlèvement des déchets et une élimination dans de bonnes conditions, les produits et objets suivants ne doivent pas se trouver à l'intérieur de ces bacs :

- Les déchets recyclables (verre, carton, papiers, bouteilles plastique ...)
- Les déchets à rapporter en déchetterie (déchets verts, gravats, ...)
- Les déchets d'activité de soins
- Les déchets ménagers spéciaux (DMS).

Nouveau bac :

C'est un bac 2 roues, sur roulette, avec prise de préhension arrière, sans barre frontale de verrouillage d'un volume de 120 l, 180 l, 240 l, qui répondra à la norme AFNOR EN 840-1 à 840-6.



* Vous pouvez consulter cette adresse:
<http://www.ecoemballages.fr/grand-public/trier-cest-facile/le-guide-du-tri> pour un guide tri complet..